



Préavis au Conseil communal

Construction de collecteurs EU/EC 2021 et 2022

Crédit demandé : CHF 1'475'000.- HT (assainissement)
CHF 400'000.- TTC (routes)

Municipalité

M. Jacques Marchand, Municipal Travaux et infrastructures

N°02/2021

Préavis adopté par la Municipalité le 1^{er} février 2021

Table des matières

1	Objet du préavis	3
1.1	Résumé	3
1.2	Préambule	3
2	Projets	4
2.1	Planches (Neuf, Milieu et Dépale)	4
2.2	Tessin, amont et Croix, aval	5
2.3	Carrefour Jorat, Jorattez, Châtaignier	6
2.4	Viane, Pernessy-Feuillère	6
3	Financement	7
3.1	Généralités	7
3.2	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA).....	7
3.3	Coûts estimatifs et réalisation des travaux	8
3.4	Montants des crédits demandés	9
4	Conclusion.....	9

1 Objet du préavis

1.1 Résumé

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit de construction d'un montant de CHF 1'475'000.- HT destiné aux travaux de mise en conformité du réseau communal d'évacuation des eaux et de CHF 400'000.- TTC pour des travaux routiers. Elle répond ainsi à une demande exprimée par la Commission des finances dans son rapport sur le préavis n°05/2020, consistant en ce que la Municipalité, dans un souci d'efficacité et de simplification, propose une enveloppe annuelle globale pour la mise en conformité des collecteurs, plutôt que des préavis individuels pour chaque projet.

1.2 Préambule

Dans le cadre des travaux de mise en conformité du réseau communal d'évacuation des eaux, en application du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE), la réalisation de cet objectif s'effectue en fonction des disponibilités financières.

En vue de prioriser les interventions et en respectant le plan des investissements adopté par la Municipalité en date du 9 juillet 2020, les projets qui sont concernés par le présent préavis sont indiqués à l'aide du plan de situation ci-dessous :



Situation des projets (voir annexe 1)

2 Projets

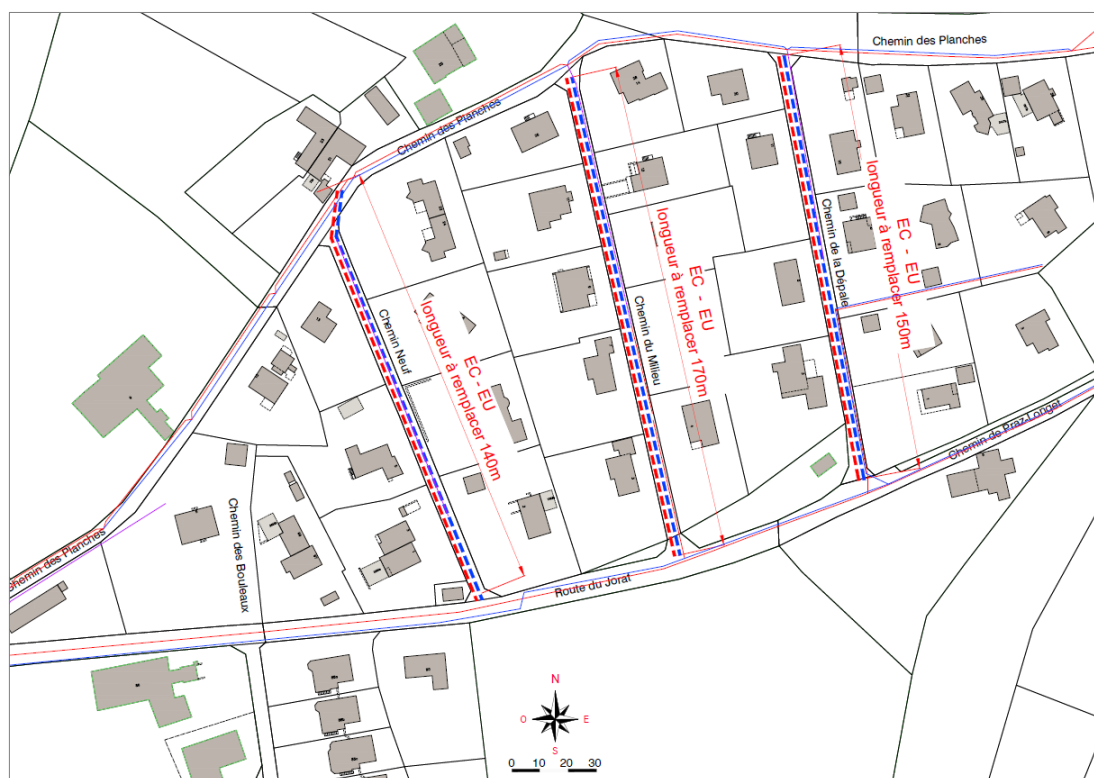
2.1 Planches (Neuf, Milieu et Dépale)

Le PGEE, adopté par le Conseil communal, prévoit une série de mesures à réaliser, permettant la mise en conformité du réseau d'évacuation des eaux communal sur l'entier de son territoire.

Dans ce cas précis, il s'agit des chemins Neuf (environ 140 m), du Milieu (environ 170 m) et de la Dépale (environ 150 m). Les collecteurs existants pour ces trois chemins, actuellement en régime unitaire, sont vétustes et dégradés. Il est prévu de les remplacer par des collecteurs séparatifs (EU/EC) (mesure 3.1).

Au vu de l'étroitesse des routes en question, l'emprise des fouilles nécessaires représente une part importante de la largeur des chaussées. Vu l'état actuel des revêtements bitumineux, la Municipalité propose de reconstruire entièrement la superstructure routière pour ces trois chemins, permettant ainsi d'assurer une qualité et une longévité optimale de ces chemins.

Dans le plan des investissements, les travaux de collecteurs et de réfection de chaussée sont prévus pour les années 2021 et 2022.



Planches (Neuf, Milieu et Dépale) (voir annexe 2)

Afin de respecter la loi sur la protection des eaux contre la pollution (LPEP), une procédure d'enquête publique doit être menée, le système d'écoulement actuel étant modifié. Les travaux routiers ne nécessitent quant à eux aucune procédure (travaux de réfection).

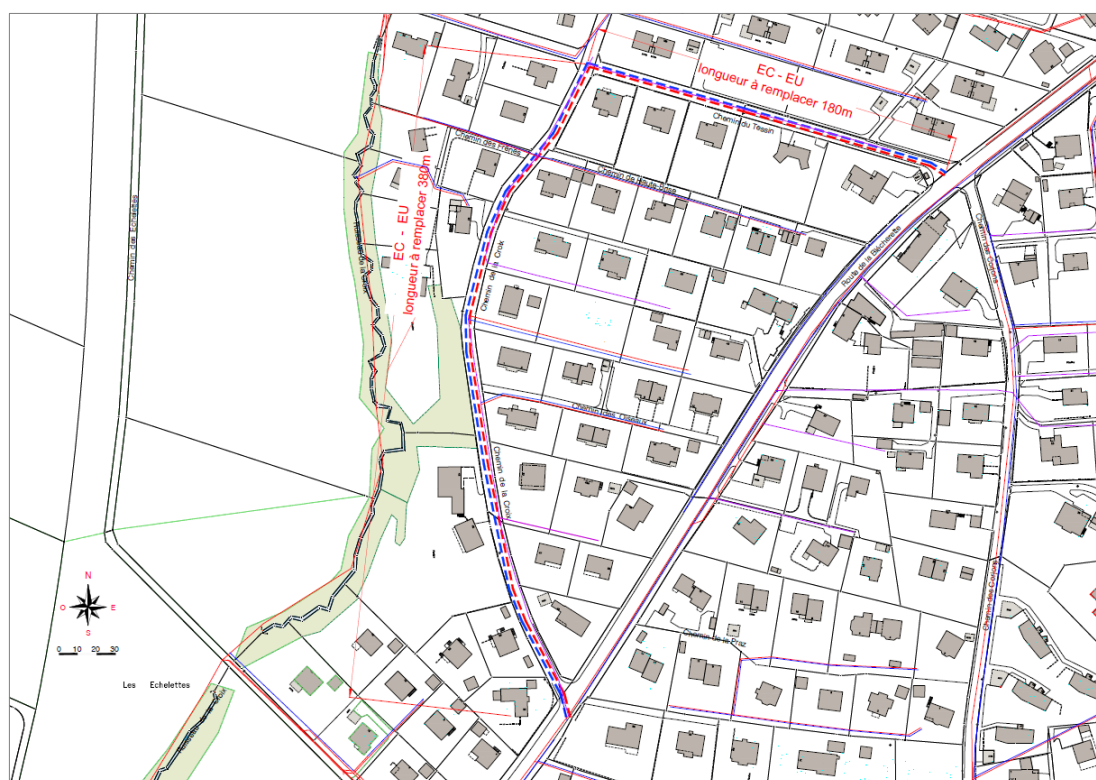
Le Service des travaux et infrastructures assurera la direction des travaux.

Les travaux de génie civil feront l'objet d'un appel d'offres, en procédure ouverte, selon la loi sur les marchés publics. Les montants figurant dans ce préavis ont été estimés sur la base de travaux similaires récemment exécutés sur la commune.

2.2 Tessin, amont et Croix, aval

Toujours dans le cadre du PGEE (mesures 3.3 + 6.1), il est prévu de mettre en conformité le réseau d'évacuation des eaux au chemin du Tessin, sur sa partie amont (tronçon Croix-Blécherette) sur une longueur de 180 m et au chemin de la Croix, sur sa partie aval (tronçon Blécherette-Tessin) sur une longueur de 380 m. On peut encore relever que la partie amont du chemin de la Croix (tronçon Tessin-Perrause) est située sur un autre bassin versant et est déjà en système séparatif.

D'après le plan des investissements, la réalisation des travaux sur le chemin de la Croix est prévue pour 2022. La mise en conformité des collecteurs du chemin du Tessin n'était quant à elle pas prévue dans les travaux à court terme figurant dans le plan des investissements. Toutefois, la Municipalité a jugé que la réalisation anticipée de ces travaux permettrait des économies de groupe, ainsi qu'une mise en conformité définitive de ce sous-bassin versant.



Tessin, amont et Croix, aval (voir annexe 3)

Nous précisons également qu'un projet de construction d'un trottoir est prévu sur le chemin de la Croix. Selon le plan des investissements, il devrait être réalisé en 2023, une fois les travaux d'infrastructures réalisés. Ce projet, qui s'inscrit dans une stratégie globale de développement de la mobilité douce, est en cours d'élaboration et doit encore suivre les procédures selon la loi sur les routes (LRou). Il fera l'objet d'un préavis distinct ultérieurement.

Le régime d'écoulement des eaux étant modifié, une procédure d'enquête publique selon la loi sur la protection des eaux contre la pollution (LPEP) doit encore être menée.

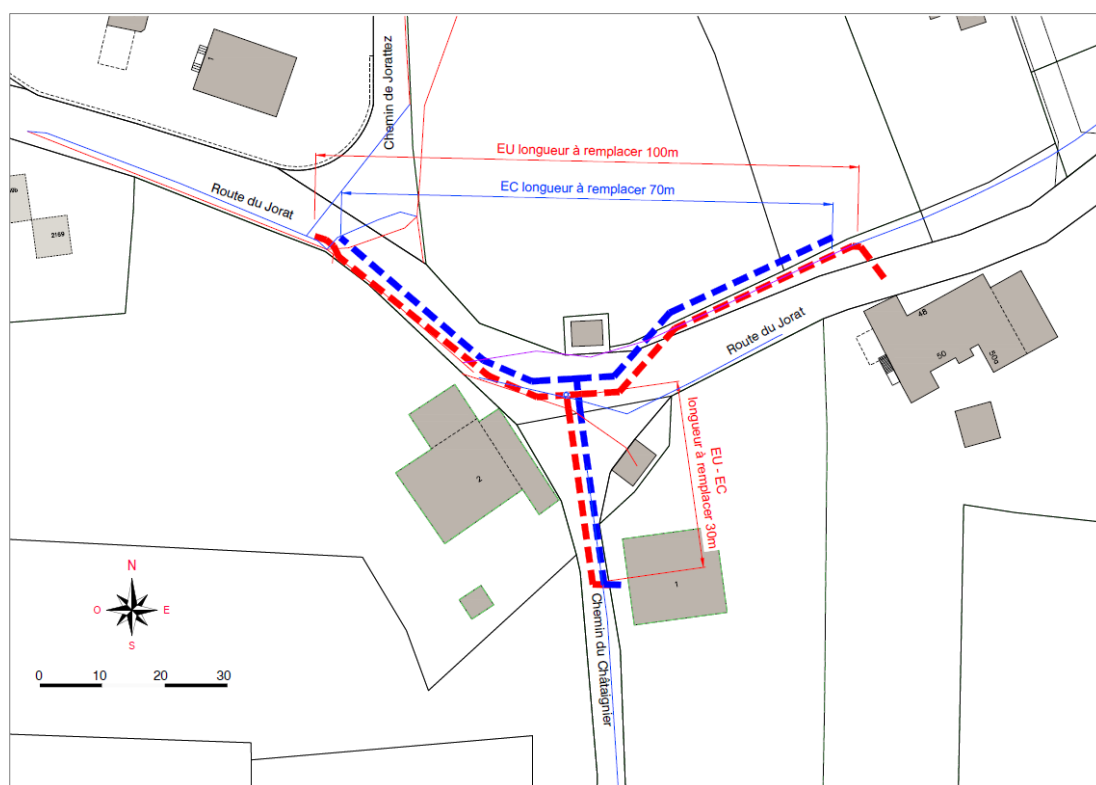
La direction des travaux sera assurée en interne par le Service des travaux et infrastructures.

Les travaux de génie civil feront l'objet d'un appel d'offres, en procédure ouverte, selon la loi sur les marchés publics. Là aussi, les montants figurant dans ce préavis ont été estimés sur la base de travaux similaires récemment exécutés sur la commune.

2.3 Carrefour Jorat, Jorattez, Châtaignier

Le réseau d'assainissement situé en amont du carrefour Jorat / Châtaignier est encore en système unitaire, jusqu'au droit du bâtiment sis à la route du Jorat 48. Lors de l'élaboration du projet de mise en conformité, une inspection télévisée du collecteur communal a mis en évidence l'état dégradé du tronçon situé entre le chemin de Jorattez et le chemin du Châtaignier. Il a donc été décidé de profiter des travaux prévus pour réhabiliter ce tronçon. Dans ce même cadre, le réseau communal est étendu sur 30 m en direction du chemin du Châtaignier permettant ainsi d'équiper le domaine public pour permettre aux propriétés riveraines de se raccorder directement au réseau communal.

Le tronçon concerné sous la route du Jorat démarre quant à lui au droit du chemin de Jorattez et se termine en face du n°48, soit sur environ 100 m.



Carrefour Jorat, Jorattez, Châtaignier (voir annexe 4)

Le projet initialement prévu était de faible importance. Ses coûts de réalisation étaient prévus dans le cadre du budget courant et ne figurent donc pas dans le plan des investissements.

La direction des travaux sera assurée en interne par le Service des travaux et infrastructures.

Les travaux de génie civil ont fait l'objet d'un appel d'offres, avec une procédure sur invitation, selon la loi sur les marchés publics.

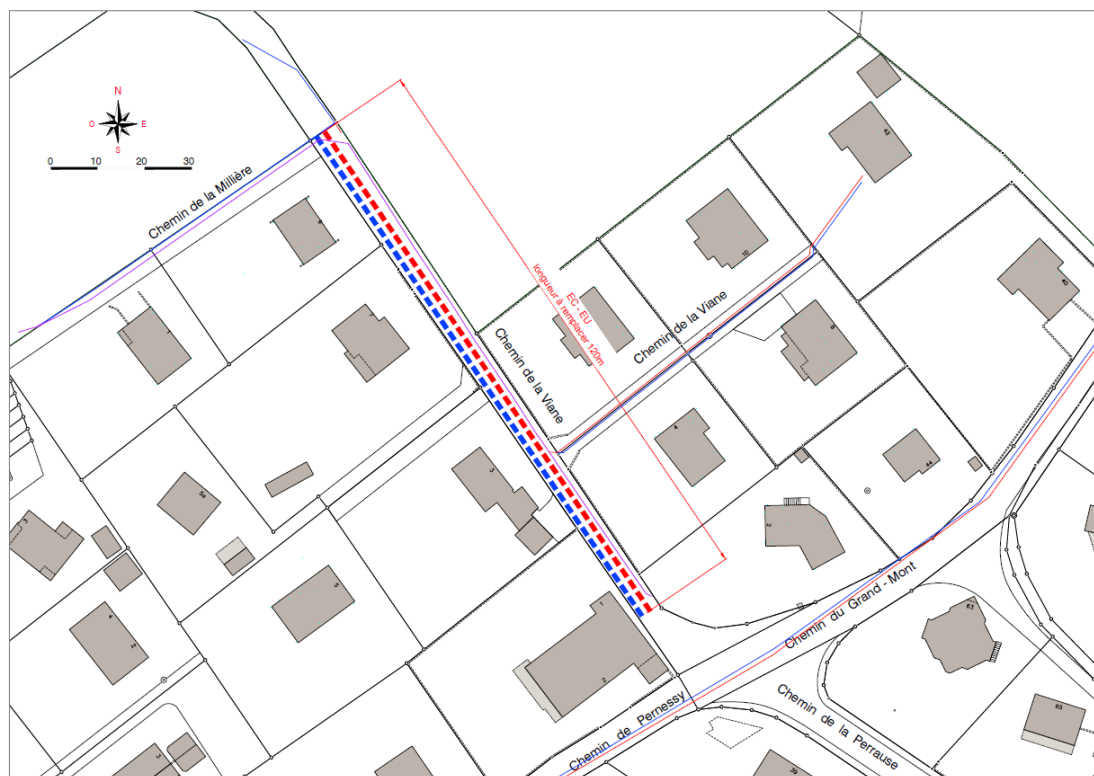
2.4 Viane, Pernessy-Feuillère

Dans le cadre du remaniement parcellaire, un certain nombre de nouveaux aménagements sont prévus pour équiper les nouveaux secteurs à bâtir du Syndicat des Améliorations Foncières (SAF).

Dans le secteur « Ferrajoz-Millièrè », il est prévu, entre autre, de réaménager le chemin de la Viane, entre la Fondation de la Feuillère et le chemin de Pernessy et de mettre en conformité les réseaux souterrains (EU/EC, eau, gaz, etc.) sur ce même tronçon.

Le réseau communal d'évacuation des eaux n'étant pas conforme à cet endroit (environ 120 m), le Service des travaux s'est approché du SAF afin de coordonner les travaux incombant à chacun. Ainsi, le surdimensionnement nécessaire des collecteurs sera pris en charge par la Commune dans le cadre des travaux liés au SAF.

Le plan des investissements prévoit la réalisation de ces travaux en 2021.



Viane, Perrussy-Feuillère (voir annexe 5)

Ces travaux ont déjà suivi les procédures nécessaires à leur validation dans le cadre du SAF et sont dès lors déjà approuvés par les services de l'Etat.

La direction des travaux sera assurée par le mandataire du SAF.

Un appel d'offres a déjà été réalisé et les travaux adjugés. La part communale des travaux a été intégrée dans la soumission et sera facturée directement à la Commune par l'entreprise.

3 Financement

3.1 Généralités

Dans le cas où les services industriels profiteraient de nos travaux, la part financière leur incombant leur sera directement facturée par l'entreprise. Les montants indiqués dans ce préavis ne tiennent pas compte de l'intervention de services tiers.

3.2 Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Pour des raisons liées à la comptabilité des communes, il convient de distinguer les travaux de collecteurs de ceux qui ont trait aux aménagements routiers. En effet, si l'amortissement des aménagements routiers est couvert par le revenu de l'impôt, celui des travaux d'assainissement l'est par

le produit des taxes d'introduction et d'utilisation des collecteurs. Cette distinction est prise en compte dans le devis et interviendra également au niveau des décomptes.

Dès lors que la Commune est contribuable TVA pour les taxes d'introduction et d'utilisation des collecteurs, le crédit relatif aux travaux de collecteurs s'exprime en montant hors TVA. Pour les autres travaux, par contre, le montant du crédit inclut la TVA.

Les projets « Jorat 48 », « Tessin, amont et Croix, aval », et « Viane, Pernessy-Feuillère » ne comportent pas de travaux routiers et ne sont pas concernés par ce qui précède. Seul le projet « Planches (Neuf, Milieu, Dépale) » doit tenir compte de cet aspect comptable.

3.3 Coûts estimatifs et réalisation des travaux

Les coûts des différents projets sont détaillés ci-après :

Planches (Neuf, Milieu, Dépale)

Assainissement	Estimatif des coûts (HT)	Soumissions rentrées	Début prévisible des travaux
Travaux de génie civil	CHF 400'000.-	Non	Juillet 2021
Honoraires ingénieur civil	-		
Frais divers et imprévus	CHF 50'000.-		
Total	CHF 450'000.-		

Routes	Estimatif des coûts (TTC)	Soumissions rentrées	Début prévisible des travaux
Travaux de génie civil	CHF 375'000.-	Non	Printemps 2022
Honoraires ingénieur civil	-		
Frais divers et imprévus	CHF 25'000.-		
Total	CHF 400'000.-		

Tessin, amont et Croix, aval

Assainissement	Estimatif des coûts (HT)	Soumissions rentrées	Début prévisible des travaux
Travaux de génie civil	CHF 675'000.-	Non	Septembre 2021
Honoraires ingénieur civil	-		
Frais divers et imprévus	CHF 75'000.-		
Total	CHF 750'000.-		

Carrefour Jorat, Jorattez, Châtaignier

Assainissement	Estimatif des coûts (HT)	Soumissions rentrées	Début prévisible des travaux
Travaux de génie civil	CHF 200'000.-	Oui	Avril 2021

Honoraires ingénieur civil	-		
Frais divers et imprévus	CHF 25'000.-		
Total	CHF 225'000.-		

Viane, Pernessy-Feuillère

Assainissement	Estimatif des coûts (HT)	Soumissions rentrées	Début prévisible des travaux
Travaux de génie civil	CHF 40'000.-	Oui	Avril 2021
Honoraires ingénieur civil	CHF 5'000.-		
Frais divers et imprévus	CHF 5'000.-		
Total	CHF 50'000.-		

3.4 Montants des crédits demandés

En résumé, les montants des crédits demandés s'articulent ainsi :

Assainissement

- Planches (Neuf, Milieu, Dépale) :	CHF 450'000.-
- Tessin, amont et Croix, aval :	CHF 750'000.-
- Carrefour Jorat, Jorattez, Châtaignier :	CHF 225'000.-
- Viane, Pernessy-Feuillère :	CHF 50'000.-
Montant total des travaux d'assainissement, sans TVA	<u>CHF 1'475'000.-</u>

Routes

- Planches (Neuf, Milieu, Dépale) :	CHF 400'000.-
Montant total des travaux routiers, TVA comprise	<u>CHF 400'000.-</u>

4 Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DU MONT-SUR-LAUSANNE

- Vu le préavis N°02/2021 de la Municipalité du 1^{er} février 2021 ;
- Oüi le rapport de la Commission des finances et celui de la Commission ad hoc désignée pour examiner cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- D'accorder à la Municipalité l'autorisation d'entreprendre les travaux de construction des nouveaux collecteurs EU et EC et de reconstruction de la chaussée des projets cités précédemment ;
- D'accorder à la Municipalité pour ce faire un crédit de **CHF 1'475'000.-** (HT) relatif aux travaux d'assainissement. Ce montant sera financé par les liquidités courantes ou par voie d'emprunt, et sera

amorti sur 30 ans par le compte de fonctionnement "Amortissements obligatoires des collecteurs" (460.3311). Cet amortissement sera donc porté au budget.

- De lui accorder un crédit de **CHF 400'000.-** (TTC) relatif aux autres travaux de génie civil. Ce montant sera financé par les liquidités courantes ou par voie d'emprunt. L'amortissement interviendra dès la fin des travaux sur une durée de 30 ans par le compte de fonctionnement "Amortissements obligatoires / ouvrages de génie civil" (230.3311). Cet amortissement sera donc porté au budget.

Au nom de la Municipalité


Le syndic
Jean-Pierre Sueur




Le secrétaire
Sébastien Varrin

- Annexes :
1. Situation générale
 2. Situation « *Planches (Neuf, Milieu, Dépale)* »
 3. Situation « *Tessin, amont et Croix, aval* »
 4. Situation « *Carrefour Jorat, Jorattez, Châtaignier* »
 5. Situation « *Viane, Pernessy-Feuillère* »